



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1746

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1746 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon ont mis en place, depuis plusieurs années, une collaboration dans les écoles primaires de Lyon afin de développer l'intervention musicale sur le temps scolaire. Cette action s'inscrit dans la démarche de Projet Educatif de Territoire et dans les volets éducation et culture du Contrat de Ville.

Grâce au soutien financier de la Ville de Lyon et aux compétences pédagogiques, artistiques, culturelles et éducatives du Conservatoire de Lyon, 35 musiciens intervenants présentent, chaque année, aux élèves des écoles élémentaires de la ville de Lyon, des projets et des actions de pratiques musicales et artistiques. Le musicien intervenant s'inscrit comme un partenaire qui apporte une aide spécifique, sur un projet bâti en cohérence avec le projet d'école, et validé par l'Inspecteur de la Circonscription. Ce dispositif s'appuie également sur une convention votée entre le Conservatoire, la Ville de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, qui présente les modalités de mise en œuvre d'une « action musicale en direction des écoles ».

A titre indicatif pour l'année 2015, le budget s'élève à 892 829 euros (y compris petit matériel et instruments) pour 400 heures d'intervention hebdomadaires.

La convention qui vous est proposée ici définit et encadre les modalités d'intervention des musiciens intervenants du Conservatoire.

Vu l'article 2 des statuts du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon, fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire dans les écoles primaires de la Ville de Lyon est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles pour les exercices 2016, 2017 et 2018, programme SOUTIENAC, opération ENBACRR, ligne de crédits 56552, article 6554.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN